

## MISE EN PLACE DU CONTRAT

- 1 L'employeur reçoit le pack entreprise avec la fiche d'engagement, le calendrier et le programme de la formation.
- 2 L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
- 3 L'employeur complète la fiche d'engagement avec précision, et la retourne par email (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement).
- 4 Le responsable de la formation valide les missions.
- 5 Le CFA UTTOP transmet à l'employeur un lien pour compléter le CERFA en ligne (CERFAONLINE). Une fois complété, le CERFA et la convention de formation peuvent être établis. **Le contrat et la convention seront à signer de manière électronique via YSIGN CFA UTTOP (2 mails distincts)**
- 6 Si l'entreprise donne mandat au CFA, ces documents seront déposés directement à l'OPCO par CFA UTTOP.  
Dans le cas contraire, **au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, l'employeur doit déposer** le contrat d'apprentissage CERFA signé accompagné de la convention de formation signée avec le CFA à son **opérateur de compétences (OPCO)** pour valider sa prise en charge financière.

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'ensemble des documents.

## DEMARCHES DE LA RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** auprès de l'URSSAF dans un délai de 8 jours **avant** la date d'embauche. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'apprenti**.
- ① **Des pièces justificatives pourront être demandées** (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat à l'apprenti dès le démarrage.

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les tarifs appliqués (net de TVA) sont ceux du Niveau de Prise En Charge fixé (NPEC fixé) de France Compétences selon les modalités en vigueur à la date de conclusion du contrat. La loi de finances pour 2025 prévoit **une participation obligatoire de l'employeur à la prise en charge** des contrats d'apprentissage lorsque le diplôme ou titre à finalité professionnelle visé est d'un niveau égal à Bac + 3 et plus (**Attente parution décret**).

La prise en charge par l'OPCO correspondra au NPEC fixé déduit du Reste À Charge Obligatoire (RACO). Le RACO sera facturé à l'employeur à chaque fin d'année universitaire.

**Si la législation n'intervient pas cette année, nous n'appliquerons pas de reste à charge à l'employeur, le tarif correspondra à la prise en charge de l'OPCO.**

### Montant de l'aide à l'embauche d'un apprenti en 2025<sup>1</sup>

- Moins de 250 salariés : 5 000 €
- Plus de 250 salariés : 2 000 €
- Apprenti en situation de handicap : 6 000 €

## REMUNERATION DE L'APPRENTI

L'entreprise s'engage à verser un  **salaire mensuel**  à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat <sup>3</sup>	Salaire minimum en % du SMIC (OU SMC <sup>2</sup> )		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
2 <sup>ème</sup> année BUT	51%	61%*	100%*
Licence professionnelle			
3 <sup>ème</sup> année BUT	67%	78%*	100%*

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2025, le seuil d'exonération<sup>4</sup> des cotisations sociales sur la rémunération des apprentis est abaissé à 50 % du Smic (contre 79 % auparavant).

En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (en entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.

<sup>1</sup> [Décret n° 2025-174 du 22 février 2025](#)

<sup>2</sup> \*ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

<sup>3</sup> [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#)

<sup>4</sup> [Décret n° 2025-290 du 28 mars 2025 relatif à l'abaissement du seuil d'exonération des cotisations salariales des apprentis](#)

Ⓜ Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires **AU MINIMUM 8 jours avant le début du contrat et retourné à** : [paul.bydlowski@iut-tarbes.fr](mailto:paul.bydlowski@iut-tarbes.fr) et à [fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr](mailto:fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr)  
copie à : [alternance.iut-tarbes@uttop.fr](mailto:alternance.iut-tarbes@uttop.fr)

Fermeture du CFA UTTOP du vendredi 18 juillet midi au lundi 18 août 2025 matin

**Merci de compléter ce document de manière NUMERIQUE. Le contrat ne pourra pas démarrer avant réception et validation de cette fiche.**

## L'APPRENTI

NOM et Prénom : ..... Date de naissance : .....

E-mail perso : ..... Portable : .....

Parcours :  Electricité et Maîtrise de l'Energie  Electronique et Systèmes Embarqués

Si vous êtes concerné par l'une des situations suivantes, merci de cocher les cases correspondantes :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) | <input type="checkbox"/> Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)      |
| <input type="checkbox"/> Prestation de compensation du handicap (PCH)              | <input type="checkbox"/> Projet personnalisé de scolarisation (PPS)       |
|  | <input type="checkbox"/> Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau |

## L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....

Adresse du siège : .....

CP : ..... VILLE : .....

SIRET du siège : .....

Activité de l'entreprise : .....

Adresse du lieu d'exécution du contrat (si différent) : .....

CP : ..... VILLE : .....

SIRET du lieu d'exécution du contrat : .....

Code NAF : ..... Effectif du site : ..... Code IDCC obligatoire : .....

OPCO (Opérateur de Compétences) : .....

C  
O  
N  
T  
A  
C  
T  
S

Nom - Prénom de la personne pour la mise en place du contrat : .....

Fonction : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....

Nom - Prénom du signataire du contrat : .....

Fonction : ..... Portable : .....

E-mail (qui réceptionnera le CERFA et le signera électroniquement) : .....

Nom - Prénom du signataire de la convention (si différent) : .....

Fonction : ..... Portable : .....

E-mail (qui réceptionnera la convention et la signera électroniquement) : .....

*La signature de la convention et du contrat se fera électroniquement. Il est nécessaire d'avoir l'email et le numéro de téléphone portable du signataire. Le nom du signataire est celui qui apparaîtra sur le contrat d'alternance. L'adresse email peut-être celle du signataire OU celle de la personne ayant la délégation de signature.*

NOM et Prénom de l'apprenti : .....

Parcours :  Electricité et Maîtrise de l'Energie  Electronique et Systèmes Embarqués

### LA FORMATION

Electricité et Maîtrise de l'Energie Code diplôme : 25125001 RNCP : 35407

Electronique et Systèmes Embarqués Code diplôme : 25132601 RNCP : 35409

Dates de la formation : Du 01/09/2025 au 26/06/2026 Durée de la formation : 504 heures

### LE CONTRAT

Type de contrat :  CDD  CDI

Date début contrat : ..... Date fin contrat : .....

**Le contrat doit obligatoirement se terminer au plus tôt le 26/06/2026 et au plus tard le 25/08/2026**

Nom et prénom du maître d'apprentissage : .....

Fonction : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

### LA REMUNERATION *Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 (JO du 31.3.20)*

*La rémunération des apprentis en 3ème année de BUT correspond à une troisième année de contrat.  
Si le contrat fait plus de 12 mois, la rémunération bascule sur une nouvelle année de contrat à l'issue des 12 mois.  
Si l'apprenti change de tranche d'âge durant son contrat, le taux de rémunération change le 1er jour du mois suivant sa date anniversaire.*

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
3 <sup>ème</sup> année de BUT	67%	78%*	100%*

\* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

*Les rémunérations ci-dessus sont données à titre indicatif et ne constituent que les montants minimums légaux. Si la convention collective de l'entreprise prévoit une rémunération plus favorable, celle-ci doit s'appliquer.*

Il appartient à l'employeur de rédiger le contrat d'apprentissage. Le CERFA apprentissage sera transmis pré-rempli avec les éléments à sa disposition par le CFA à la personne en charge de la mise en place du contrat pour complétude et modification avant signature.

### LE MANDAT DE GESTION

Le mandat de gestion permet à l'employeur de donner mandat au CFA pour transmettre en ligne le contrat d'apprentissage et les pièces nécessaires directement à l'OPCO.

La mention du mandat de gestion doit obligatoirement être précisée dans la convention de formation.

JE DONNE MANDAT AU CFA (sans contrepartie financière) et je m'engage à lui fournir l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution de son mandat.

JE REFUSE DE MANDATER LE CFA. Il en est alors de ma responsabilité d'accomplir toutes les formalités nécessaires aux opérations prévues à l'article L. 6224-1 du code du travail et demeure seul responsable de l'accomplissement de ces opérations. Je m'engage à déposer auprès de mon OPCO le contrat d'apprentissage signé par toutes les parties, accompagné de la convention de formation signée et conclue avec le CFA.

NOM et Prénom de l'apprenti : .....

Electricité et Maîtrise de l'Energie       Electronique et Systèmes Embarqués

**MISSIONS CONFIEES A L'APPRENTI – Vous pouvez joindre une fiche de poste ou compléter ci-dessous.**

Intitulé emploi occupé par l'apprenti : .....

Descriptif des missions :

A : ..... Le : .....

Signature et Cachet de l'entreprise

**CONTACTS UNIVERSITAIRES**

Responsable formation : Paul BYDLOWSKI      [paul.bydlowski@iut-tarbes.fr](mailto:paul.bydlowski@iut-tarbes.fr)      05 62 44 42 50  
Contact contrat d'apprentissage : Aurélie MEDINA-MORAL      [alternance.iut-tarbes@uttop.fr](mailto:alternance.iut-tarbes@uttop.fr)      05 62 44 42 33

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION IUT – MISSIONS et PARCOURS VALIDES PAR LA RESPONSABLE**

Signature Responsable Formation BUT GEII

**Dates de la formation : Du 01/09/2025 au 26/06/2026**

**Parcours : Électricité et Maîtrise de l'Énergie  
Électronique et Systèmes Embarqués**

**Code diplôme : 25125001  
Code diplôme : 25132601**

**RNCP : 35407  
RNCP : 35409**

**Durée : 504 heures  
Durée : 504 heures**

**ALTERNANCE BUT 3 GEII ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

Semaine	Dates			ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
35	25-août-25	au	29-août-25			<i>Début contrat</i>
36	1-sept.-25	au	5-sept.-25		1	<i>01 sept 2025 : Rentrée</i>
37	8-sept.-25	au	12-sept.-25		2	
38	15-sept.-25	au	19-sept.-25		3	
39	22-sept.-25	au	26-sept.-25		4	
40	29-sept.-25	au	3-oct.-25		5	
41	6-oct.-25	au	10-oct.-25		6	
42	13-oct.-25	au	17-oct.-25			
43	20-oct.-25	au	24-oct.-25			
44	27-oct.-25	au	31-oct.-25			
45	3-nov.-25	au	7-nov.-25			
46	10-nov.-25	au	14-nov.-25		7	<i>Mardi 11 nov. : Férié</i>
47	17-nov.-25	au	21-nov.-25		8	
48	24-nov.-25	au	28-nov.-25		9	
49	1-déc.-25	au	5-déc.-25		10	
50	8-déc.-25	au	12-déc.-25		11	
51	15-déc.-25	au	19-déc.-25			
52	22-déc.-25	au	26-déc.-25			
1	29-déc.-25	au	2-janv.-26			
2	5-janv.-26	au	9-janv.-26		12	
3	12-janv.-26	au	16-janv.-26		13	
4	19-janv.-26	au	23-janv.-26		14	
5	26-janv.-26	au	30-janv.-26		15	
6	2-févr.-26	au	6-févr.-26		16	
7	9-févr.-26	au	13-févr.-26			
8	16-févr.-26	au	20-févr.-26			
9	23-févr.-26	au	27-févr.-26			
10	2-mars-26	au	6-mars-26			
11	9-mars-26	au	13-mars-26			
12	16-mars-26	au	20-mars-26			
13	23-mars-26	au	27-mars-26			
14	30-mars-26	au	3-avr.-26			
15	6-avr.-26	au	10-avr.-26			
16	13-avr.-26	au	17-avr.-26			
17	20-avr.-26	au	24-avr.-26			
18	27-avr.-26	au	1-mai-26			
19	4-mai-26	au	8-mai-26			
20	11-mai-26	au	15-mai-26			
21	18-mai-26	au	22-mai-26			
22	25-mai-26	au	29-mai-26			
23	1-juin-26	au	5-juin-26			
24	8-juin-26	au	12-juin-26			
25	15-juin-26	au	19-juin-26			
26	22-juin-26	au	26-juin-26			<i>Soutenance à l'IUT FIN CONTRAT MIN 26/06/2026</i>
27	29-juin-26	au	3-juil.-26			
28	6-juil.-26	au	10-juil.-26			
29	13-juil.-26	au	17-juil.-26			
30	20-juil.-26	au	24-juil.-26			
31	27-juil.-26	au	31-juil.-26			
32	3-août-26	au	7-août-26			
33	10-août-26	au	14-août-26			
34	17-août-26	au	21-août-26			
35	24-août-26	au	28-août-26			<i>FIN CONTRAT MAX 25/08/2026</i>

## Programme de formation – BUT GEII 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année en alternance

### GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Parcours ELECTRICITE ET MAITRISE DE L'ENERGIE

Parcours ELECTRONIQUE ET SYSTEMES EMBARQUES

#### Public visé

Tous publics

#### Prérequis

Le BUT GEII 2 et 3 s'adresse à :

- Des étudiants venant de BUT GEII 1<sup>ère</sup> année,
- Des candidats ayant les prérequis liés à la formation visée.

Le BUT s'adresse principalement aux titulaires d'un baccalauréat général ou technologique.

L'admission au cours du cycle de formation est possible par validation d'acquis d'études ou d'expérience. À cet effet, des paliers de réorientation, des passerelles et des enseignements d'adaptation sont mis en place après validation par la commission de la formation et de la vie universitaire ou par une commission ad hoc composée d'équipes pédagogiques issues de plusieurs composantes et présidée par le directeur de l'IUT. Cette commission a pour mission d'apprécier toute demande d'admission et de définir les modalités d'adaptation, d'accompagnement et de réorientation.

Possibilité de validation des acquis professionnels (VA-85).

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

#### Objectifs

Le BUT GEII a pour objectif de former des cadres intermédiaires capables de mettre en place et gérer des installations électriques, de concevoir, réaliser, programmer et maintenir des cartes électroniques fixes ou embarquées (automobile, avionique, robotique, etc.), d'automatiser et de contrôler des processus industriels. Les diplômés pourront aussi gérer et maintenir des réseaux informatiques industriels, analyser et développer des systèmes de traitement et de transmission de l'information. En complément d'un tronc commun fort, l'étudiant choisira une spécialisation progressive à partir de la deuxième année, en adéquation avec ses compétences et aspirations. A l'IUT de Tarbes, les étudiants ont le choix entre les 2 parcours suivants :

- Electricité et maîtrise de l'énergie.
- Electronique et systèmes embarqués

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur de niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP.

Fiche N° [35407](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35407/) - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35407/> pour le parcours ELECTRICITE ET MAITRISE DE L'ENERGIE

Fiche N° [35409](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35409/) - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35409/> pour le parcours ELECTRONIQUE ET SYSTEMES EMBARQUES

#### Compétences visées

La formation s'articule autour du développement de 4 compétences (3 pour le tronc commun et 1 selon le parcours choisi par l'étudiant).

Tronc commun	Compétence C1	Concevoir la partie GEII d'un système
	Compétence C2	Vérifier la partie GEII d'un système
	Compétence C3	Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système
Parcours électricité et maîtrise de l'énergie	Compétence C4	Installer tout ou partie d'un système de production, de conversion et de gestion d'énergie sur site
Parcours électronique et systèmes embarqués	Compétence C4	Implanter un système matériel ou logiciel

Le développement de ces compétences se fait au travers de modules de cours (nommés ressources dans le programme national) et de projets (nommés Situation d'Apprentissage et d'Evaluation)

#### Lieu de formation

- Département GEII - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

#### Déroulement de la formation

- De Septembre N à Aout N+2 pour le BUT GEII 2 + 3 - 1126 h de formation théorique
- Formation en alternance

#### Equipe pédagogique

Chef de département : Pierre CHALIMBAUD – [pierre.chalimbaud@iut-tarbes.fr](mailto:pierre.chalimbaud@iut-tarbes.fr)

Responsables formations en alternance :

- Fabien LACRESSONNIERE – [fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr](mailto:fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr)
- Paul BYDLOWSKI – [paul.bydlowski@iut-tarbes.fr](mailto:paul.bydlowski@iut-tarbes.fr)

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants chercheurs (30%), d'enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%). Un comité de pilotage de la formation sera mis en place. Il sera composé des alternants, de professionnels et d'enseignants (tuteurs pédagogiques). Il permet de prendre en compte les avis des alternants, les résultats de l'enquête en fin de formation et les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

#### Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité des alternants à la formation est obligatoire. Elle fait l'objet de feuilles d'émargement par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par alternant), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'alternant et à son travail personnel pour qu'il met en œuvre les connaissances et les compétences acquises. A la fin du semestre 4 et semestre 6, l'alternant sera évalué sur les compétences acquises en entreprise au travers un rapport d'activités professionnelles et une soutenance.

#### Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situations professionnelles à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises.

#### Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme portant mention du « Bachelor Universitaire de Technologie » et de la spécialité correspondante, est délivré par le président de l'université sur proposition d'un jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant les chefs de départements, pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et pour au moins un quart et au plus la moitié de professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée, choisis dans les conditions prévues à l'article L. 612-1 du code de l'éducation.

Le diplôme est délivré sur la base du contrôle continu. Une validation des connaissances est organisée à la fin de chaque semestre (30 crédits par semestre).

Les universités délivrent au niveau intermédiaire le diplôme universitaire de technologie qui correspond à l'acquisition des 120 premiers crédits européens.

Contenu de la formation

2<sup>ème</sup> année BUT GEII : 622 heures de formations

Semestre 3 : Tronc commun – 255 h			
Blocs de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources Transversales Communes	Anglais	20	88
	Culture & Communication	16	
	Vie de l'entreprise	14	
	Outils Mathématiques et Logiciels	24	
	Projet Personnel Professionnel	14	
	Bilan des activités professionnelles	36	
Ressources métiers Communes	Informatique	27	131
	Automatique	32	
	Réseaux	4	
	Energie	24	
	Electronique	24	
	Physique appliquée	14	
	Maintenance	6	

Semestre 3 : Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Energie Spécialisée	42	119
	Réseaux spécialisés	16	
	Physique appliquée spécialisée	9	
	Supervision	16	
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Vérification et maintenance de la partie puissance et commande d'un système de conversion de l'énergie	24	
Portfolio		12	

Semestre 3 : Parcours Electronique et systèmes embarqués			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Electronique Spécialisée	38	116
	Informatique spécialisée	16	
	Physique appliquée spécialisée	12	
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Implantation d'une chaîne d'acquisition ou de restitution sur un système électronique	14	
	Vérification et maintenance d'un système électronique et systèmes embarqués	24	
Portfolio		12	

Semestre 4 : Tronc commun – 80 h			
Blocs de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources Transversales Communes	Anglais	12	80
	Culture & Communication	12	
	Vie de l'entreprise	12	
	Outils Mathématiques et Logiciels	18	
	Projet Personnel Professionnel	10	
	Bilan des activités professionnelles	16	

Semestre 4 : Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Energie Spécialisée	83	168
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Dimensionnement d'un système de production, de stockage ou de distribution de l'énergie électrique	18	
	Vérification et maintenance d'un système production, de stockage ou de distribution de l'énergie électrique	35	
Portfolio		32	

Semestre 4 : Parcours Electronique et systèmes embarqués			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Electronique Spécialisée	84	171
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Mettre en œuvre un système électronique communicant sans fil en intégrant un traitement numérique des données	77	
Portfolio		10	

### 3<sup>ème</sup> année BUT GEII : 504 heures de formation

Semestre 5 : Tronc commun – 188 h			
Blocs de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources Transversales Communes	Anglais	20	166
	Culture & Communication	16	
	Vie de l'entreprise	26	
	Outils Mathématiques et Logiciels	26	
	Projet Personnel Professionnel	30	
	Base de données	12	
	Bilan des activités professionnelles	36	
Ressources métiers Communes	Maintenance	14	22
	Physique appliquée	8	

Semestre 5 : Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Energie Spécialisée	86	204
	Mécatronique	14	
	Composants actifs et Récupération d'énergie	8	
	Automatisme spécialisé	14	
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Concevoir, installer, vérifier et maintenir un système de conversion et de gestion de l'énergie électrique	70	
Portfolio		12	

Semestre 5 : Parcours Electronique et systèmes embarqués			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Electronique Spécialisée	76	205
	Systèmes embarqués	28	
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Mettre en œuvre un système électronique et/ou embarqué spécifique	79	
Portfolio		22	

Semestre 6 : Tronc commun – 4 h			
Blocs de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources Transversales Communes	Projet Personnel Professionnel	4	4

Semestre 6 : Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Energie	52	108
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Concevoir, installer, vérifier et maintenir un système de conversion et de gestion de l'énergie électrique	24	
Portfolio/Bilan des activités professionnelles		32	

Semestre 6 : Parcours Electronique et systèmes embarqués			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Electronique	34	107
Portfolio/Bilan des activités professionnelles		73	